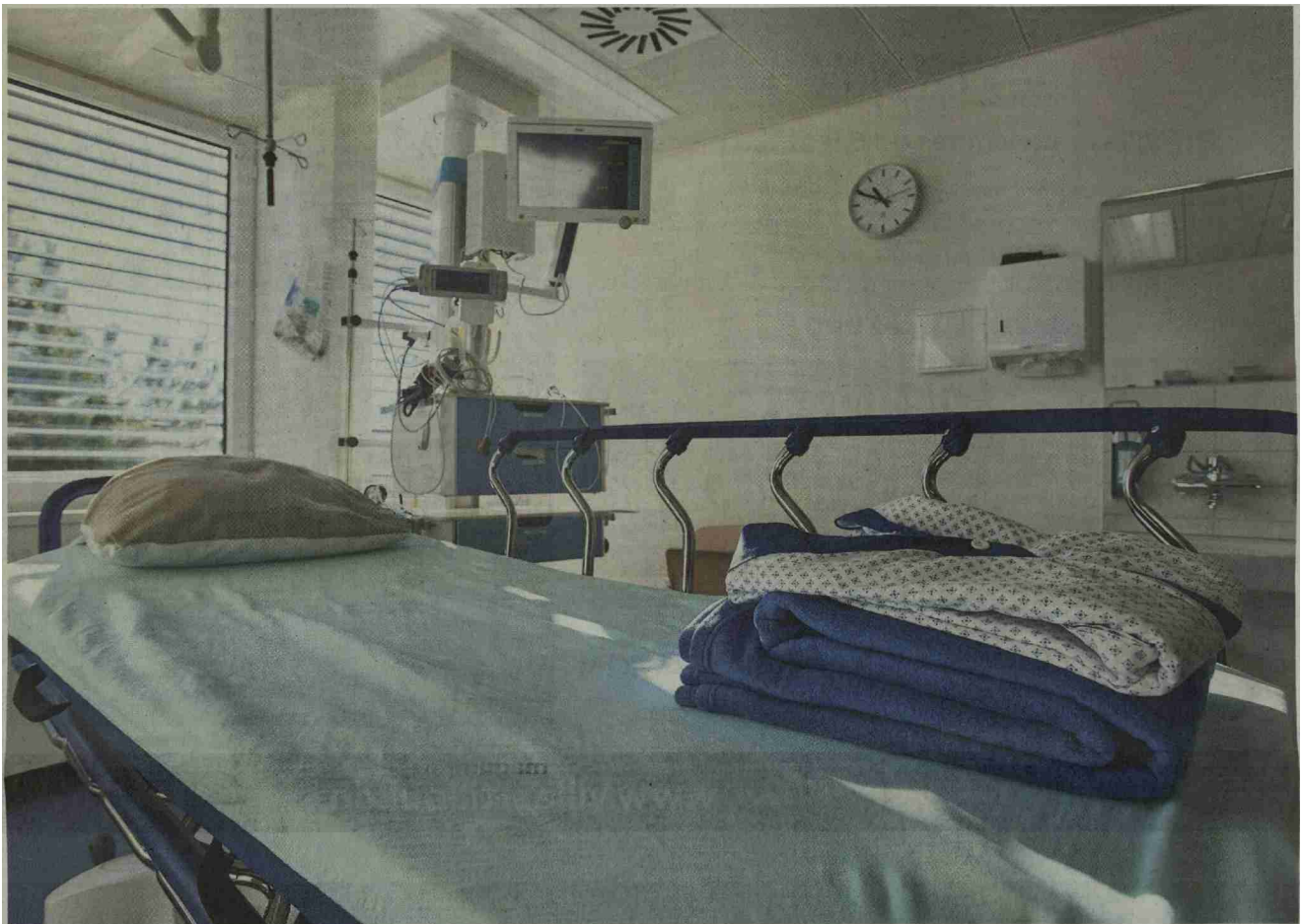




Le Grand Conseil a accepté un mandat pour régler le problème des cas d'attente à l'HFR

L'Etat devra compenser les pertes



Certains patients, en attente d'une place en EMS, occupent des lits de soins aigus, ce qui entraîne un manque à gagner pour l'HFR. Jean-Baptiste Morel-archives

« DOMINIQUE MEYLAN

Santé » Les patients qui restent hospitalisés dans l'attente d'une place en EMS constituent un important manque à gagner pour l'Hôpital fribourgeois (HFR). Cette situation est notamment due au manque de places dans les institutions du canton. Exceptionnellement réuni lundi soir pour une séance de rattrapage, le Grand

Conseil a accepté à l'unanimité un mandat interpartis qui veut offrir une compensation à l'HFR pour ces cas d'attente. Avec près de 9500 journées, la perte totale était estimée à plus de 10 millions de francs en 2022 pour l'hôpital.

«C'est un sujet qui me tient à cœur, c'est pour cela que nous avons agi très vite», a souligné le directeur de la Santé et des affaires sociales, Philippe Demierre. «Je vois cette probléma-

tique régulièrement à l'hôpital, a expliqué Estelle Zermatten (plr, Bulle), case manager à l'HFR. Il n'est pas très agréable de devoir annuler la venue de patients pour une opération à cause de ces cas d'attente.» Cette situation pèse sur les finances de l'hôpital. «Le budget 2024 de l'HFR est encore moins bon que celui des années précédentes», a déploré Sophie Tritter (cg-pcs, Vuisternens-en-Ogoz).



Aussi l'HIB

Le mandat demande au Conseil d'Etat d'assumer la différence de financement. La justification est simple: le canton est responsable de la planification de l'offre en EMS. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît un manque, estimé à 93 lits fin 2022. Mais il rappelle que ce sont les associations de communes qui doivent respecter la planification et prévoir un nombre suffisant de places. La situation risque encore de s'aggraver à l'avenir, puisque aucun nouveau lit n'a été ouvert en 2023. Le Conseil d'Etat était donc favorable à un soutien financier à court terme, tout en avançant différentes pistes en vue d'une solution pérenne.

Avec ce mécanisme en deux temps, le canton devrait couvrir les cas d'attente jusqu'en 2025 à raison de 716 francs la journée, ce qui correspond aux charges effectivement assumées par l'HFR. Ce premier volet a été soutenu par l'ensemble des groupes. «Je demande un parallélisme pour l'Hôpital intercantonal de la Broye, qui a enregistré 811 journées d'attentes en 2022», a sollicité la centriste Anne Meyer Loetscher (Estavayer-le-Lac).

Dans un deuxième temps, dès 2025, le Conseil d'Etat souhaite mandater l'HFR pour mettre à disposition une dizaine de lits réservés à ces cas d'attente. Le coût serait alors ramené à 442 francs par journée. D'autres prestataires pourraient également être sollicités pour prendre en charge le solde des situations. Les surcoûts seraient répartis entre les associations de com-

munes, selon un calcul bien précis. Ce sont les régions où il manque des places dans les EMS qui devraient ouvrir leur portefeuille.

Ce deuxième volet a fait davantage débat. Pour le Centre et le PLR, il est erroné de faire porter l'entière responsabilité du manque de places en EMS aux associations de communes. «La planification et la construction d'un EMS prennent dix ans», a souligné Antoinette de Weck (plr, Fribourg), estimant que l'annonce des besoins n'avait pas été suffisamment anticipée. Elle a regretté que la solution avancée par le Conseil d'Etat n'ait pas été discutée en amont avec les réseaux, qui se sont eux-mêmes organisés pour trouver des pistes. Francine Defferrard (centre, Villars-sur-Glâne) a appelé le canton à trouver «une solution pragmatique et pérenne en accord avec les associations de communes».

«Je ne peux qu'encourager les communes qui ont encore des besoins en lits à faire leur travail», a avancé Philippe Demierre. Cette deuxième phase nécessitera un changement de loi. Différentes questions ont déjà été esquissées par les députés. Simon Zurich (ps, Fribourg) s'est inquiété du calendrier: «C'est un enjeu de sécurité financière important pour l'hôpital.» Il s'est également interrogé sur cette unité de dix lits pour les cas d'attente à l'HFR: «Est-ce efficient de la confier à l'hôpital? Faudrait-il une structure plus importante?» Les associations pourront s'exprimer pendant la consultation.

Motion rejetée

Les coûts de la santé ont continué à occuper le Grand Conseil avec l'examen d'une motion socialiste demandant d'imaginer de nouvelles bases légales pour maîtriser les coûts de la santé. «Nous devons nous engager dès le premier coup de sifflet. Les objectifs doivent être ambitieux, mais réalisables», a avancé la motionnaire Lucie Ménétreay (ps, Lentigny). Le centre et la droite ont jugé plus raisonnable d'attendre le résultat des votations du 9 juin, qui comprennent deux initiatives sur les primes d'assurance-maladie. «La valeur d'un lit à l'hôpital est de 1200 francs, a rappelé Jean-Daniel Schumacher (plr, Bourguillon). Ce mandat sur les cas d'attente que nous venons d'accepter va déjà dans le sens d'une maîtrise des coûts de la santé.» La motion a été clairement rejetée (33 oui, 56 non et 1 abstention). »



«C'est un sujet qui me tient à cœur, c'est pour cela que nous avons agi très vite» Philippe Demierre